

# FO lance l'alerte

Liminaire FO • 8 juillet 2026



Avant même d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, un constat s'impose : réunir un ordre du jour aussi dense sur une seule journée traduit le peu de considération accordée par la direction à cette instance.

À ce rythme, demain, le CSE Siège se résumera peut-être à deux heures de visioconférence.

Pour les élus, c'est inacceptable.

Car derrière cette instance, ce sont des milliers de salariés qui attendent que leurs difficultés soient entendues, que leurs conditions de travail soient défendues et que leur santé soit protégée.

Et il y a urgence !!!

À force d'alertes répétées, de signalements, de remontées du terrain et d'indicateurs qui virent au rouge, une question s'impose : à quel moment la direction décidera-t-elle enfin de considérer que la santé des salariés n'est pas une variable d'ajustement mais une obligation légale et morale ?

Les signaux d'alerte s'accumulent.

Le dernier en date est particulièrement préoccupant : nous apprenons aujourd'hui le départ du docteur Chena, deuxième médecin du travail à quitter le service de santé au travail.

Lorsque les professionnels chargés de protéger la santé des salariés eux-mêmes quittent l'entreprise, cela interroge nécessairement sur les conditions dans lesquelles ils exercent leur mission.

L'histoire sociale nous rappelle que les démissions répétées de médecins du travail ont parfois constitué des signaux faibles de crises profondes.

Sans établir de parallèle simpliste, il serait irresponsable de ne pas prendre ce nouveau départ comme un avertissement.

Aujourd'hui, alors que les arrêts maladie explosent au sein de France Télévisions, que les situations d'épuisement professionnel se multiplient et que les risques psychosociaux reviennent régulièrement dans les échanges de cette instance, les moyens de la médecine du travail continuent de s'affaiblir.

Comment garantir un suivi médical de qualité lorsque plusieurs milliers de collaborateurs doivent être accompagnés par une équipe médicale toujours plus réduite ?

Comment assurer une véritable politique de prévention dans ces conditions ?

**FO** refuse que la santé des salariés soit reléguée au second plan.

Car le mal-être est bien réel.

Il trouve son origine dans une organisation du travail qui cumule les dysfonctionnements : manque de vision, management vertical, décisions descendantes, absence d'anticipation, perte de sens et, trop souvent, le sentiment que les compétences comptent moins que les réseaux.

Cette dégradation se traduit concrètement sur le terrain.

## **Premier axe : les amplitudes horaires à la rédaction nationale.**

Depuis des mois, les élus alertent sur l'allongement des journées de travail, les horaires à rallonge, les repos insuffisants et une organisation qui pousse toujours plus loin les équipes. Les amplitudes horaires deviennent la règle alors qu'elles devraient rester l'exception. Les salariés compensent les sous-effectifs, absorbent les urgences permanentes et répondent présents, souvent au détriment de leur santé. Le respect du Code du travail ne peut pourtant pas être optionnel. Le droit au repos et à la récupération n'est pas un privilège ; c'est un droit fondamental.

## **Deuxième axe : Franceinfo TV, champion toutes catégories des dépassements.**

S'il existe aujourd'hui un service où ces dérives semblent installées, c'est bien Franceinfo TV. Les amplitudes records, les journées interminables, les changements de planning permanents et les difficultés à récupérer deviennent une habitude. À écouter certains responsables, l'actualité justifierait tout. Mais non. L'information en continu n'autorise pas à placer les salariés au-dessus ou, plutôt, en dehors du Code du travail. L'exigence éditoriale ne peut pas reposer sur l'épuisement des équipes. L'exemple des journalistes au forfait jours est particulièrement révélateur. Sur certains terrains particulièrement exigeants, comme le Liban, les équipes peuvent être amenées à couvrir successivement des tranches horaires allant du petit matin jusqu'au grand soir, au gré des besoins de l'antenne. Cette organisation fait peser une charge de travail considérable sur des journalistes déjà soumis à une forte pression opérationnelle. Plus surprenant encore, certaines chaînes privées choisissent, elles, de doubler leurs équipes afin d'assurer une couverture complète de la journée tout en préservant des temps de repos compatibles avec les exigences du métier. À France Télévisions, ce choix n'est manifestement pas privilégié. Cette situation n'est plus acceptable.

## **Troisième axe : la santé des salariés n'attend plus.**

L'explosion des arrêts maladie n'est pas un indicateur abstrait. Ce sont des femmes et des hommes qui s'épuisent. Des collègues qui craquent. Des équipes qui fonctionnent en permanence sous tension. Des managers eux-mêmes parfois démunis face à une organisation qui pousse chacun à ses limites. Il ne suffit plus de constater. Il faut agir. **FO** demande que la direction prenne enfin la mesure de la situation. Nous demandons des effectifs adaptés, le respect strict des dispositions du Code du travail sur les temps de travail et de repos, un renforcement immédiat de la médecine du travail et une véritable politique de prévention des risques psychosociaux. Parce que protéger la santé des salariés n'est ni un slogan ni un élément de communication. C'est une obligation de l'employeur. Et il est plus que temps qu'elle soit pleinement assumée.